



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SOMME

Direction départementale des territoires et de la mer

Service aménagement du territoire
et urbanisme

Bureau de la planification des territoires

Amiens, le 26 février 2016

Dossier suivi par : Céline Dordain
Tel : 03 22 97 21 54- Fax : 03 22 97 23 08
ddtm-satu-bpt@somme.gouv.fr

Monsieur le Président,

Dans le cadre de l'association de l'État à l'élaboration de votre Plan local d'urbanisme intercommunal, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint une note reprenant les principaux enjeux que l'État portera tout au long de la procédure d'élaboration.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Préfet

Pour le Préfet
Le Secrétaire Général

Jean-Charles GERAY

Monsieur Joseph Bleyaert
Président de la communauté de communes
du Contynois
8 rue Caroline Follet
8060 CONTY



Observatoire des territoires de la Somme
<http://www.somme.gouv.fr/Politiques-publiques/Observatoire-des-territoires>

Direction départementale des territoires et de la mer de la Somme
Centre administratif départemental - 1, boulevard du port - 80 026 Amiens cedex 1
Tél. : 03 22 97 21 00 - Fax : 03 22 97 23 08 - Horaires d'ouverture 9H - 12H et 14H - 16H



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SOMME

Direction départementale des territoires et de la mer

Service aménagement du territoire
et urbanisme

Amiens, le 12 février 2016

Bureau planification du territoire

Note à l'attention de

Monsieur le Président de la communauté de communes du
Contynois

Dossier suivi par : Céline Dordain

Tel : 03 22 97 21 54 - Fax : 03 22 97 23 08

ddtm-satu-bpt@somme.gouv.fr

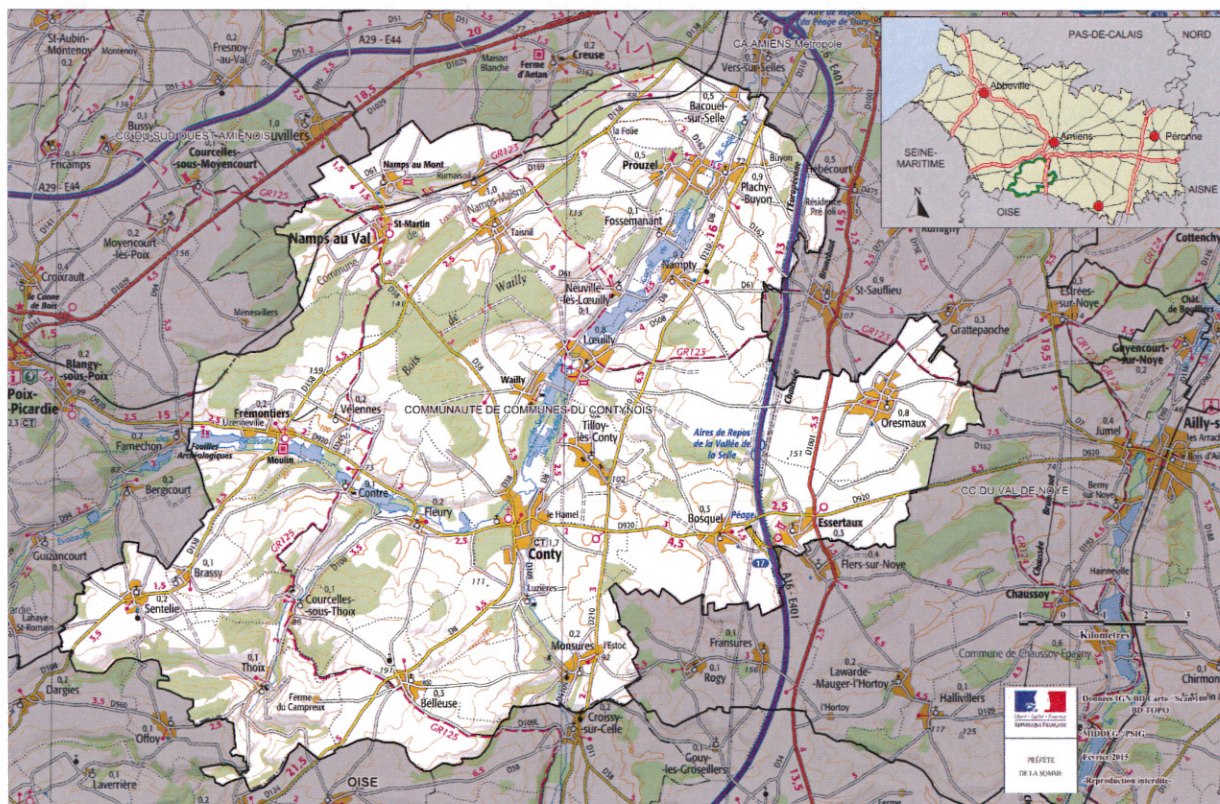
Objet : Note d'enjeux de l'État relative au Plan local d'urbanisme intercommunal du Contynois

La présente note d'enjeux est produite dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal prescrite le 18 décembre 2013 par la communauté de communes du Contynois.

Le plan local d'urbanisme intercommunal doit prendre en compte les politiques prioritaires de l'État qui visent à accélérer la production de logements tout en évitant une consommation excessive de l'espace, ainsi que la préservation de la biodiversité.

Par ailleurs, le plan local d'urbanisme intercommunal doit mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Amiénois dans un régime de compatibilité. Le Schéma de Cohérence Territoriale fixe le cadre pour la mise en œuvre des politiques d'urbanisme, d'habitat, de développement économique, de déplacements, d'environnement et de l'aménagement de l'espace.

Plan de situation de la communauté de communes du Contynois



Observatoire des territoires de la Somme
<http://www.somme.gouv.fr/Politiques-publiques/Observatoire-des-territoires>

Direction départementale des territoires et de la mer de la Somme
Centre administratif départemental - 1, boulevard du port - 80 026 Amiens cedex 1
Tél. : 03 22 97 21 00 - Fax : 03 22 97 23 08 - Horaires d'ouverture 9H -12H et 14H - 16H

Ce document a pour but d'identifier les principaux enjeux qui, du point de vue de l'État, doivent être pris en compte dans les réflexions afin d'élaborer le plan local d'urbanisme intercommunal de la communauté de communes du Contynois. La note d'enjeux n'exempte pas la collectivité de respecter les enjeux définis dans l'article L101-2 du code de l'urbanisme.

A la demande de la communauté de communes, le contenu de ce document pourra être présenté et expliqué en présence des services concernés. Il n'a pas vocation à être exhaustif sur l'ensemble des problématiques liées à l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal .

La communauté de communes du Contynois est située en région Picardie, au sud du département de la Somme et limitrophe du département de l'Oise. Elle fait partie du Pays du Grand Amiénois. Sa superficie est de 205 km². Elle compte 23 communes avec une population totale de 9 237 habitants et une densité de 45 hab/km² en 2012.



3 Concilier le développement urbain et la gestion économe des espaces naturels, agricoles et forestiers

Le territoire de la communauté de communes du Contynois apparaît comme un espace rural aux portes d'Amiens. Le nord du territoire profite de la proximité avec l'agglomération amiénoise notamment avec l'offre dont cette dernière dispose en termes d'emplois, d'activités culturelles, de services et d'équipements et de la présence de pôles commerciaux.

La commune de Conty, avec 1719 habitants (Institut national de la statistique et des études économiques de 2012), est identifiée comme un pôle structurant intermédiaire du Grand Amiénois.

Seules 5 communes sur 23 comptabilisent une population supérieure à 500 habitants : Bacouël sur Selle, Loeuilly, Oresmaux, Plachy-Buyon et Oresmaux.

Structure	Population 2007	Population 2012	Taux d'évolution
Communauté de Communes du Contynois	9249	9237	-0,12%
Communauté d'Agglomération Amiens Métropole	175408	174932	-0,27 %
Grand amiénois hors Amiens Métropole	159739	163842	+2,57 %
Département de la Somme	565910	571154	+0,92 %

Entre 2007 et 2012, la population de la Communauté de communes du Contynois a diminué de 0,12%. Sur la même période, le taux d'évolution de la population pour le Pays du Grand Amiénois, hors Amiens Métropole, est supérieur de 2,57 %, celui du département de la Somme est de 0,92 %.

L'occupation du sol de ce territoire est à dominante agricole (75 % de sa superficie), et peu urbanisée (6,1 %), comparable au reste du Grand Amiénois hors Amiens Métropole.

Depuis les années 2000, la superficie moyenne des parcelles bâties est de 1663 m²/logement. 96% des parcelles ne comptent qu'un seul logement d'où une faible densité de logement à l'hectare (6,63 log./ha) (données mise à jour des informations cadastrales - Direction générale des finances publiques).

Le territoire est concerné par la présence de trois friches, situées en dehors des parties actuellement urbanisées :

Entreprise Dacheux à Fleury,
Hameau de la Gare à Bacouël sur Selle,
L'usine Retourné Pierre et cie à Namps-Maisnil.



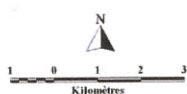
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU CONTYNOIS

DOCUMENTS D'URBANISME

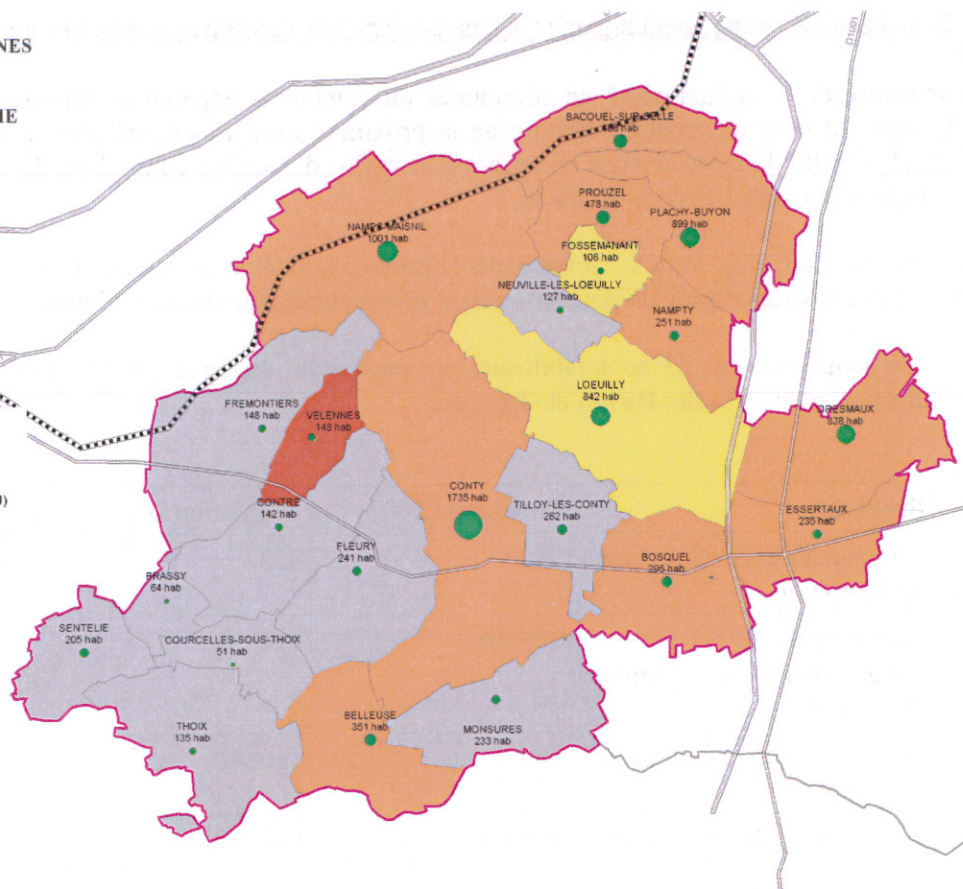
NOMBRE D'HABITANTS
PAR COMMUNE

Documents d'urbanisme
 Carte Communale (CC)
 Plan Local d'Urbanisme (PLU)
 Plan d'Occupation des Sols (POS)
 Règlement National d'Urbanisme (RNU)

Nombre d'habitants



MAIRIE / PSN
SNTU / RPT
Sources : R2N - Bd Carte - SCAN 100
D07M 80 / SNTU
mai 2015
- Reproduction autorisée -



Conforter le pôle structurant de Conty.

**Privilégier le développement de l'offre de logement dans les communes de Conty, Loeuilly,
Pour les autres communes l'urbanisation devra se faire dans les parties actuellement
urbanisées,**

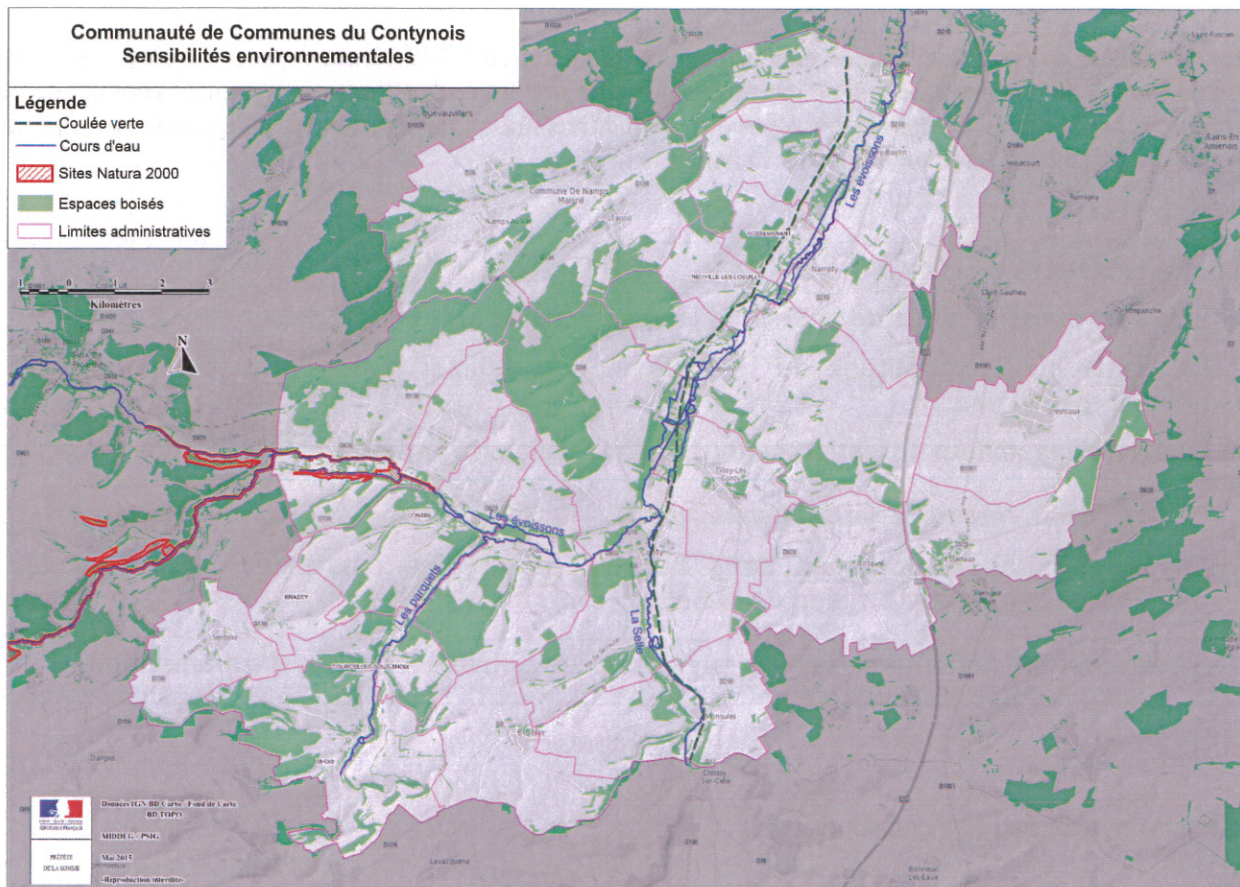
Densifier les zones d'habitations conformément au ScoT du Grand Amiénois,

**Prendre en compte une évolution démographique correspondant à la réalité du territoire et
de son environnement.**

4 Protéger l'environnement et les paysages

Situé sur le plateau picard, le territoire de cette communauté de communes est marqué par la vallée de la Selle et la vallée des Évoissons. D'est en ouest le paysage passe d'un openfield peu arboré, à la vallée puis à un plateau boisé (bois de Wailly, bois de Contre...). On note que 17 % de ce territoire comporte des espaces boisés.





Les communes péri-urbaines proches de l'agglomération amiénoise sont aujourd'hui marquées par une modification de leur structure démographique et une emprise grandissante des constructions nouvelles. Le plateau en revanche et le sud de la vallée conservent des villages ruraux plus traditionnels.

On constate également une grande richesse et une grande diversité environnementale avec ses vallées humides et ses massifs boisés mais aussi avec la coulée verte qui traverse le territoire de Bacouël sur Selle à Monsures, sur une distance de 17 kms. L'emprise de la coulée verte reprend le tracé d'une ancienne voie de chemin de fer (Amiens – Beauvais) déclassée par la SNCF.

C'est également un territoire reconnu pour de nombreuses activités de loisirs (étangs de pêches à Fossemanant, Monsures, activités hippiques pour la ville de Conty, base nautique à Loeuilly...).

Préserver les massifs boisés,

Concilier les fonctionnalités urbaines et écologiques de la vallée de la Selle,

Porter une attention particulière à l'insertion des nouveaux développements.

L'étalement urbain empiète de plus en plus sur les espaces ruraux et accentue les coupures dans la matrice écologique du territoire. Cette fragmentation est d'abord due à l'habitat (lotissements, habitat pavillonnaire en périphérie...). De plus, les ceintures bocagères traditionnellement implantées dans les secteurs ruraux du territoire s'en trouvent compromises.



Afin de prendre en compte la trame verte et bleue et de mettre en évidence des espaces ne bénéficiant pas d'un tel niveau de reconnaissance à ce jour, jouant un rôle important dans le fonctionnement écologique du territoire et susceptibles d'intégrer des réservoirs de biodiversité ou des corridors écologiques, le projet de plan local d'urbanisme intercommunal devra notamment :

Préserver :

La trame entre la vallée de la Selle et la vallée des Évoissons,

La trame bleue constituée de la Selle et des milieux humides associés (marais, prairies, peupleraies),

La trame des milieux forestiers à l'ouest de la vallée de la Selle.

Préserver, restaurer, voire développer :

Les continuités écologiques dans l'enveloppe urbaine existante, notamment les communes le long de la vallée de la Selle.

Intégrer les continuités écologiques dans les nouveaux projets d'urbanisation.

5 Gestion des déplacements, transports

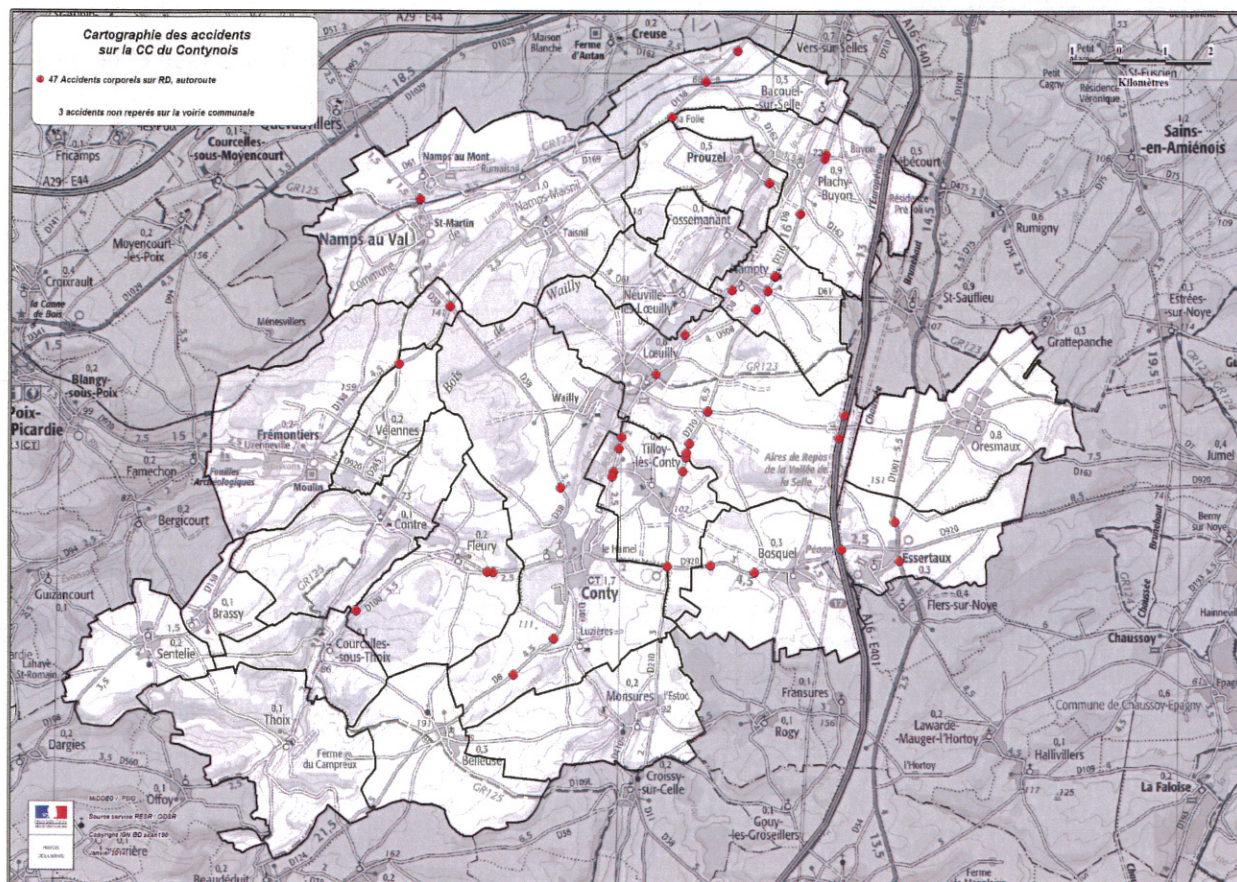
Le territoire de la communauté de communes est traversé par deux axes routiers orientés nord / sud en direction d'Amiens Métropole, il s'agit des routes départementales n° 8, 210 et 1001. La route départementale n°920 traverse la communauté de communes d'est en ouest en passant par la ville de Conty.

A l'est, le territoire se trouve traversé sur une petite portion par l'autoroute A 16, avec un échangeur sur la commune de Le Bosquel.

Présence également d'une ligne SNCF reliant Amiens-Rouen au nord-ouest du territoire avec un arrêt sur la commune de Namps-Maisnil.

La mobilité de la population est fortement dépendante de l'automobile. Près de 55 % des actifs résidents dans la communauté de communes du Contynois travaillent dans la communauté d'Agglomération d'Amiens Métropole. Les habitants de la communauté de communes du Contynois réalisent 71 % de leurs déplacements, tous motifs confondus, en voiture.





Prendre en compte l'accidentologie des voies routières selon la carte ci-dessus, et les itinéraires de transports pour définir les zones d'extension urbaines,

Ne pas aggraver la sécurité routière lors de la création de nouvelles zones à urbaniser,

Intégrer les nuisances sonores liées aux infrastructures de transports dans les choix d'urbanisation futures (A16, A29, RD 1001, RD 1029, Voies SNCF).

6 Risques et salubrité

60 % de la population du territoire est située le long de la vallée de la Selle. Cinq communes du territoire sont concernées par l'Atlas des Zones Inondables : Loeuilly, Neuville les Loeuilly, Fossemanant, Prouzel et Nampy. Ces mêmes communes sont également concernées par l'élaboration d'un plan de prévention des risques naturels prescrit le 26/09/2005.

Les communes de Bacouel sur Selle et de Plachy-Buyon sont incluses dans le plan de prévention des risques d'inondation de la Vallée de la Somme et de ses affluents approuvé par arrêté préfectoral en date du 02/08/2012.



Ruissellement / Eaux pluviales

Les vallées peuvent être concernées par les aléas d'inondation par crue ou remontée de nappe et de coulées de boue.

Le territoire est aussi concerné par des aléas d'érosion de sols agricoles et de ruissellement.

Prendre en compte pour tout projet d'urbanisation l'Atlas des Zones Inondables pour les communes de Loeuilly, Neuville les Loeuilly, Fossemanant, Nampty et Prouzel.

Assainissement

La qualité de la Selle et la rivière des Évoissons présente un bon état physico-chimique.

La Communauté de Communes du Contynois dispose de 5 stations d'épuration sur les communes de Conty, Namps-Maisnil, Oresmaux, Plachy-Buyon et Loeuilly.

**Poursuivre la mise aux normes des systèmes d'assainissement collectifs et anticiper sur la mise en conformité des réseaux sur les zones éventuelles à urbaniser.
Envisager une urbanisation qui ne dégrade pas l'état des eaux compte tenu de la richesse ou du fleuron des activités liés à l'environnement.**

7 Agriculture

Le territoire de la Communauté de Communes du Contynois couvre une surface de 20 640 ha (dont 6,34 % de surfaces artificialisées et 17,78 % de surfaces boisées).

Les terres agricoles représentent 15 128 ha soit 73,30 % du territoire de la communauté de communes.

La Communauté de Communes du Contynois compte 170 exploitations agricoles en 2010. La part des exploitants de moins de 40 ans et âgé de 40 à 55 ans sont en diminution (-11 % pour les moins de 40 ans et -26 % pour les 40 à 55 ans). En revanche, la part des exploitants de plus de 55 ans est en augmentation (+18%).

La surface agricole utile moyenne est de 84 ha (Somme : 87 ha). La surface agricole utile a diminué de 3 % entre 2000 et 2010.

Le nombre d'exploitations a sensiblement diminué en une décennie. Il est passé de 189 en 2000 à 170 en 2010 soit une baisse de 10 %, inférieure à celle observée dans le département (-19%).

La production agricole est essentiellement orientée vers la céréaliculture.

Préserver les espaces agricole autour des bâtiments délocalisés dédiés aux élevages laitiers, de volailles, ovins et porcins et hors sol en évitant le rapprochement des zones habitables, Identifier des terrains propices à l'installation de méthaniseurs agricoles ou autres en fonction des besoins.



8 Développement économique

La Communauté de Communes du Contynois dispose de deux zones d'activités. La première se situe sur la commune de Le Bosquel et s'étend sur 47,5 ha répartis comme suit : 21 ha à court terme et 25 à moyen terme.

La seconde est implantée à Essertaux et s'étend sur 25 ha. Sur les 13 ha urbanisés, on recense 4 établissements sur cette zone d'activités dont la société Touquet Savour et son transporteur. On dénombre une centaine d'emplois. Actuellement 12 ha sont inscrits en extension dans le plan local d'urbanisme de la commune d'Essertaux.

La question du devenir des zones non encore occupées devra être étudiée avant d'envisager le développement de nouvelles zones.

9 Habitat -Logement-rénovation énergétique

La Communauté de communes a engagé l'élaboration de son programme local de l'habitat dans le cadre de son Plan local d'urbanisme intercommunal.

Sur la période de 2007 à 2012, la communauté de communes du Contynois a connu une variation de population de - 0,12 %. On constate donc une population en légère baisse par rapport au Grand Amiénois, hors Amiens Métropole, qui est de + 2,57 %.

Données Institut national de la statistique et des études économiques pour les catégories et types de logement sur le territoire pour 2007 et 2012 :

	2007	%	2012	%
Ensemble	3811	100	4007	100
Résidences principales	3469	91	3630	90,6
Résidences secondaires	119	3,1	108	2,7
Logements vacants	223	5,9	269	6,7
Maisons	3651	95,8	3813	95,2
Appartements	140	3,7	178	4,4

Entre 2007 et 2012, le nombre de logements a augmenté de 196 soit une augmentation de 5,1 %, alors que pour la même période la population a sensiblement diminué (-0,12%).

Sur la communauté de communes le taux de vacance est de 6,7 % en 2012. Comparativement au taux du département de la Somme (7,6%) et de celui de la Picardie (8,32%), la vacance du logement est inférieure. Cependant elle comptabilise 269 logements vacants en 2012 alors qu'elle en comptait 223 en 2007 soit une évolution de 21 % en 6 ans (46 logements).

Plus de la moitié des logements possède 5 pièces ou plus (60,9%). Le parc immobilier est principalement occupé par des propriétaires (79,3%). Les logements de 2 et 3 pièces constituent respectivement 3,6% et 11,5% du parc.

34 % du parc du territoire a été construit avant 1946 et à Conty 41 % du parc a été construit avant les lois thermiques de 1975.



Les principaux enjeux pour l'habitat et la rénovation énergétique sont les suivants :

Privilégier la production de logements dans les communes qui disposent de services et commerces de proximités afin de limiter l'étalement urbain et les déplacements.
Diversifier la typologie du logement pour renforcer l'attractivité résidentielle notamment en améliorant l'offre de logements de plus petite taille sur Conty,
Développer et adapter l'offre de logements aux seniors et à l'adaptation pour le maintien à domicile,
Engager la rénovation énergétique et la réhabilitation des logements anciens et vacants,
Résorber le taux de vacance des logements notamment sur les communes de Conty, Loeuilly.



La communauté de communes du Contynois a engagé l'élaboration de son programme local de l'habitat dans le cadre de son plan local d'urbanisme intercommunal.

L'intégration d'un programme local de l'habitat au sein d'un plan local d'urbanisme intercommunal en fait un outil pertinent puisqu'il est le meilleur moyen de réussir la traduction opérationnelle des objectifs du programme local de l'habitat. Outre les orientations d'aménagement et de programmation, la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové a prévu de doter le plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat d'un nouvel instrument, le programme d'orientations et d'actions, qui permet la mise en œuvre de la politique de l'habitat. Ainsi le plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat devra indiquer les moyens à mettre en œuvre pour satisfaire les besoins en logements et en places d'hébergement, dans le respect du droit au logement et de la mixité sociale et en assurant une réparation équilibrée et diversifiée de l'offre de logement.

Le programme local de l'habitat devra également être compatible au schéma de cohérence territoriale du Grand Amiénois et permettre la réalisation de ses objectifs notamment en matière de production de logement (620 logements à horizon 2030). Enfin en termes d'hébergement d'urgence, il devra prendre en compte et participer à la mise en place du plan local d'accès au logement et à hébergement des personnes dépendantes.

La présente note a pour objectifs de présenter les enjeux en matière d'habitat sur le territoire de la communauté de communes. Ces enjeux feront partie des points sur lesquels les services de l'État seront vigilants lors de la validation du plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat.

1. Diversification du logement en adéquation avec les besoins et les ressources des ménages

L'enjeu est de proposer une offre plus diversifiée de logement afin d'amener l'installation de nouveaux ménages, de répondre aux objectifs de mixité sociale et de faciliter les parcours résidentiels. Cette diversification va permettre également aux habitants qui souhaitent changer de logement de rester sur le territoire. Pour cela la collectivité devra réfléchir aux moyens de varier son offre de logement notamment par des logements locatifs, en accession aidée. Cette nouvelle offre doit être ciblée dans les communes dotées de services de proximité et d'équipements.

2. Adapter la typologie des logements à la typologie des ménages et au vieillissement de la population

Le nombre de ménages vivant sur la communauté de communes évolue plus rapidement que le nombre d'habitants. Aujourd'hui l'évolution démographique est portée essentiellement par un solde naturel légèrement positif qui contrebalance le solde migratoire négatif. Face à cela le nombre de ménages a augmenté de 5,39 %.

Si le territoire reste familial (75,15 % des ménages sont des familles et 39 % ont des enfants), le nombre de personnes seules a augmenté de près de 20 % entre 2006 et 2011. En effet, 53 % des nouveaux arrivants sont des petits ménages (25,3 % ; 1 personne, 28,4 % ; 2 personnes). Il s'agit du phénomène de desserrement des ménages qui traduit l'évolution des modes de vie par la décohabitation des individus d'un même ménage. Enfin à l'image du département, la communauté de communes du Contynois connaît un vieillissement de sa population. Ainsi en 2011 21 % des habitants ont plus de 60 ans ce qui représente la part d'âge la plus importante.

Parallèlement à ces évolutions démographiques, la collectivité possède un parc de logements dont 61 % ont, en 2012, plus de 5 pièces. Ces grands logements ont augmenté de 8,88 % depuis 2006. Il s'agit du territoire possédant le plus de grands logements du Grand Amiénois. Les logements de trois pièces et moins représentent seulement 15 % du parc.

Face au phénomène desserrement des ménages, du vieillissement de la population et de l'évolution de sa composition, la communauté de commune doit réfléchir sur les moyens de diversifier et d'adapter la typologie de son parc de logement.

3. Développer et renforcer l'attractivité du parc le logement en proposant davantage de logements



locatifs.

Le parc de logement est occupé à 78,40% par des propriétaires occupants (61,6% dans la Somme) et 17% de locataires (36,3 % dans la Somme) dont 2,18 % en logement social.

Pour renforcer son attractivité et permettre à de jeunes ménages de s'installer sur l'intercommunalité, celle-ci veillera à diversifier son offre de logement en proposant davantage de locatif privé et des possibilités d'accession à la propriété. Elle pourra également acquérir du foncier afin de faciliter l'accession ou la location.

La consolidation du parc locatif privé doit se faire à Conty (32,57 % de locataires) et dans les pôles relais pour accompagner le développement économique de l'intercommunalité.

4. Continuer à développer une offre très sociale à destination des publics les modestes.

Le répertoire du parc social comptabilise au 1^{er} janvier 2014 77 logements sociaux dont 76 à Conty et 1 à Loeuilly. Il s'agit d'un des taux de logements sociaux les plus faibles du Grand Amiénois. Pourtant une forte demande est exercée sur ce parc. Plusieurs éléments indiquent une tension : la vacance dans le parc social se situe entre 2,5 % et 3,5 %, la pression locative est supérieure à 6 demandes en attente pour un logement attribué. Le système national d'enregistrement montre qu'il y a eu 51 demandes en 2014 parmi lesquelles 18 ont été radiées dont seulement 4 pour attribution de logements la même année. Par ailleurs il faut souligner que sur les 31 demandes restantes aujourd'hui 51 % sont portées par des personnes de plus de 60ans (seulement deux personnes de moins de 30ans).

La communauté de communes est composée d'une population favorisée avec un revenu médian élevé et en progression (19 345€). Celui est supérieur à celui de la Somme (16 906€) et encore plus supérieur à celui de Conty (15 890€). Il apparaît dans le pôle structurant de l'intercommunalité un taux de ménages pouvant accéder aux logements sociaux de 66,8% (52,6 % sur le département de la Somme). L'intercommunalité devra veiller à renforcer l'offre locatif privé et social sur cette commune.

L'objectif n'est pas de proposer une large offre de logements locatifs sociaux mais de la renforcer afin de répondre aux besoins de la population. Cette estimation doit être traitée dans le diagnostic. Par ailleurs cette offre doit se concentrer sur Conty et pôles relais ayant accès aux équipements, services nécessaires et des moyens de transports.

4. Cibler et maîtriser le développement de l'offre nouvelle

Entre 2007 et 2013, 236 logements ont été construits sur la communauté de communes (soit 6 % du parc total). L'essentiel de ces logements sont des constructions individuelles diffus, c'est-à-dire sans procédure de lotissement. En 2012, l'étude habitat menée par le cabinet Square a démontré que la densité de ces constructions est faible (en moyenne 7,5 logements à l'hectare contre 8,5 dans le Grand Amiénois). Cette étude a révélé également un faible taux de rotation dans les logements malgré une offre jugée supérieure à la demande.

Il conviendra donc de maîtriser la typologie et la localisation de cette offre nouvelle afin de respecter les prescriptions du Scot du Grand Amiénois.

Cette nouvelle offre devra se concentrer au sein du centre-bourg près des services et des transports. L'enjeu est de renverser la tendance démographique et attirer les nouveaux habitants sur le pôle structurant et les communes relais.



5. Agir sur le parc existant

Parallèlement à l'offre nouvelle, la communauté de communes doit poursuivre les actions engagées pour la reconquête du parc privé. Près de 39 % des résidences principales ont été construites avant 1915 (27 % dans la Somme) et environ 60,9 % du parc de intercommunalité a été construit avant les lois thermiques de 1975, 67,3 % à Conty et 66,4 % dans le département.

Enfin les données sur le parc privé potentiellement indigne révèlent qu'environ 500 personnes pourraient vivre dans ce type de logement. La proportion du parc privé potentiellement indigne est plus élevée sur la commune de Conty que dans le département et la communauté de communes. En tant que centre-bourg cette commune devra faire l'objet d'une attention particulière en termes d'amélioration de la qualité du parc de logement. La réhabilitation de logements anciens vacants dans les communes les mieux dotées de service permettra également d'amplifier l'offre sur le territoire et développer son attractivité.



